

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019\_19-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 mars 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_19</b>
<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>

## Objet : **Approbation du budget primitif 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 22 mars 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Aiguilles, le 28 mars 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Alain BLANC

**Région** : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée, pouvoir à Chantal EYMELOUD (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, représenté par Jean CONREAUX, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMELOUD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, représenté par Dominique BUCCI-ALBERTO (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment L.1612-2, L.1612-4, L.1612-5, L.1612-6 et L.1612-8.
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le règlement intérieur des élus du Comité syndical entériné par la délibération n° 2011 10 du 11 mars 2010 et modifié par la délibération n° 2011 45 du 6 juin 2011 ;

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019\_19-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 mars 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_19</b>
<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>

Objet : **Approbation du budget primitif 2019**

## **Considérant :**

- La reprise des résultats du compte administratif 2018 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2019 ;
- Le projet de budget primitif 2019 détaillé et proposé par le Président aux membres du Comité syndical sur la base des montants globaux suivants dans le budget principal :
  - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 2 094 638,93 €
  - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 464 782,68 €.

## **Le Comité syndical, réuni le 28 mars 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 05

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Votes Contre : 0

Pour :

27

Abstentions : 0

## **Décide :**

D'adopter le budget primitif 2019 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**  
**Christian GROSSAN**

